

Si, encore enfant, le peuple canadien a pu grandir et briser tous les obstacles qui s'opposaient à sa vie et à son développement, on peut en conclure que fort, maintenant, il saura non-seulement conserver la position qu'il s'est faite par ses efforts incessants, mais que de plus il pourra étendre sa sphère d'action et prendre la place qui lui est due parmi les nations de l'Amérique.

Dans cette lutte des deux races ce n'est pas à une seule classe d'hommes qu'incombe le devoir de combattre ; tous, depuis le plus grand au plus petit, doivent y prendre part : et nous ne voyons pas pourquoi nous resterions en arrière. Nous ne voyons pas pourquoi les médecins canadiens-français ne réclameraient pas leurs droits et la position qui leur est due. Nous ne voyons pas pourquoi une classe éclairée et intelligente, refuserait de combattre les combats de la patrie. Mais nous dira-t-on, est-ce que les médecins canadiens-français ne sont pas libres dans l'exercice de leurs fonctions ? Est-ce qu'ils n'ont pas les mêmes droits, les mêmes privilèges que les médecins anglais ? Leur ferme-t-on la porte de la science ? A ceci, nous répondrons, oui, le médecin canadien-français est libre de pratiquer comme bon lui semble, comme individu, il jouit des mêmes droits et des mêmes privilèges que le médecin anglais. Les portes du temple de la science lui sont ouvertes, mais, ce que nous nions et nous nierons jusqu'à ce que l'on nous ait prouvé le contraire, c'est que comme corps, les médecins canadiens-français occupent la position qui leur est due. La preuve de ce que nous avançons est que si la classe médicale française occupait la place qui lui appartient, dernièrement le comité de santé de la ville n'aurait pas consulté quatre médecins anglais et deux français seulement quand nous étions menacés du choléra ; la preuve, c'est que le Bureau des examinateurs du Collège des médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, du Canada français ne serait pas composé moitié de médecins anglais, moitié médecins français ; la preuve, c'est que le président du Bureau depuis deux élections consécutives a été un médecin anglais ; la preuve,

c'est que beaucoup de nos premières familles françaises emploient des médecins anglais. Est-il probable que si les médecins canadiens-français occupaient la position qui leur est due, le comité de santé aurait appelé quatre médecins anglais et deux français ? peut-on croire que si les médecins français étaient jaloux de leur droits, le bureau serait composé d'autant d'anglais que de français ? Pourrait-on s'imaginer qu'un corps comme celui des médecins du Bas-Canada dont les trois quarts sont Canadiens français permettrait de nommer consécutivement deux présidents anglais quand nous avons un grand nombre de médecins qualifiés pour remplir honorablement cette charge ? Nos premières familles françaises emploieraient-elles des médecins anglais si le corps médical français était respecté comme il doit l'être et pour l'intelligence, et pour les études et pour la connaissance du monde que possède ses membres ? Non, mille fois non.

Si cela a lieu, c'est que chaque fois qu'il s'est agi d'une affaire publique où les talents d'un médecin pouvaient être mis en évidence, on a appelé des médecins anglais ; c'est que les médecins français indifférents pour leurs droits ont toujours laissé prendre la première place aux anglais. Indifférence impardonnable surtout lorsqu'elle a lieu dans un corps. Les individus peuvent céder leurs droits par indifférence, courtoisie ou autrement ; mais il n'en est pas de même d'une société. Ce qui, chez un individu, serait simplement folie, chez un corps serait crime ; et nous ne craignons pas de le dire, c'est un crime de lèze-nationalité pour le collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada d'avoir élu deux présidents anglais et un bureau composé moitié d'anglais et moitié de français. Lors des élections, les médecins devraient se rappeler ces mots du lieutenant-colonel Suzor aux cadets du camp de Laprairie " rappelez-vous que vous représentez ici plus d'un million d'hommes," et se dire, " Nous représentons les droits de tout un peuple ; chaque concession que nous ferons sera un pas de fait en arrière pour les Canadiens-français. Soutenons donc nos droits et tout en donnant